

Conditions Générales (CG) de vente de la société Otsuka Pharmaceutical (Suisse) Sàrl, Sägereistrasse 20, 8152 Glattbrugg

Valables à partir du 03.08.2021

1. Champ d'application

- 1.1. Les conditions générales (CG) de vente suivantes régissent les relations contractuelles entre la société Otsuka Pharmaceutical (Suisse) Sàrl (ci-après dénommée « Otsuka ») et ses clients.
- 1.2. Toute condition du client supplémentaire, opposée ou contraire aux conditions générales de vente d'Otsuka n'est pas reconnue par Otsuka.
- 1.3. En concluant le contrat, le client accepte expressément les conditions générales de vente d'Otsuka comme faisant partie intégrante du contrat.

2. Conclusion du contrat

- 2.1. Les offres d'Otsuka n'ont pas force obligatoire si elles ne sont pas expressément définies comme étant « obligatoires ». Si dans un délai de trois jours ouvrables, Otsuka ne s'oppose pas à une commande qui reposait sur une offre, les dispositions de l'offre entrent en vigueur.
- 2.2. Le contrat est conclu avec la confirmation écrite d'une commande par Otsuka (Lettre, E-Mail).
- 2.3. Otsuka est autorisé, mais non obligé, à livrer sur la base de commandes verbales des clients. Dans ce cas, Otsuka joint à la livraison une confirmation écrite ou un bon de commande, et le contrat est conclu avec l'envoi de la commande.

3. Conditions de livraison

- 3.1. Les prix de fabrique (PF) d'Otsuka sont des prix « ex works » (EXW) selon les INCOTERMS 2020.
- 3.2. Otsuka facture un forfait logistique par commande, assurant ainsi la livraison dans tous les lieux de Suisse et de la Principauté du Liechtenstein (INCOTERMS 2020 « CIP »).
- 3.3. En cas d'envois express et d'envois en contre-remboursement, ainsi que pour les besoins spéciaux de transport ou de service, des frais de port supplémentaires, la différence de fret et des frais supplémentaires peuvent être facturés.
- 3.4. Les délais de livraison indiqués par Otsuka sont sans engagement. En général, sauf accord contraire et si les produits sont disponibles, ils sont expédiés dans un délai de 2 jours ouvrables.
- 3.5. Otsuka est autorisé à procéder à des livraisons partielles du ou des produits; celles-ci sont facturées séparément et doivent être réglées séparément. Chaque livraison partielle est considérée comme un contrat spécifique. Les dépassements de délai de livraison ou tout défaut de livraison partielle n'autorisent pas le client à annuler les autres livraisons partielles.

4. Garantie / responsabilité / transfert des profits et des risques

- 4.1. Otsuka garantit que les caractéristiques de ses produits sont conformes au contrat au moment du transfert de risques.
- 4.2. Immédiatement après la réception des produits livrés, le client doit vérifier si les produits sont intacts, complets et exempts de défauts éventuels. Toute réclamation doit être formulée par écrit à Otsuka dans un délai de trois jours ouvrables après réception de la livraison. A défaut de quoi le client reconnaît que la livraison a eu lieu conformément au contrat et que les produits étaient dans un état conforme au contrat au moment de la livraison.
- 4.3. En cas de défauts des produits imputables à Otsuka, Otsuka a, à sa propre discrétion, le droit de remplacer ou d'améliorer les produits ou de se retirer du contrat. La durée de la garantie est de 24 mois à compter du jour de livraison. Pour les produits comportant une date de péremption, l'obligation de garantie prend fin à la date de péremption dans la mesure où celle-ci se trouve dans une période de 24 mois à partir de la livraison.

- 4.4. La responsabilité d'Otsuka est limitée aux dommages associés à une utilisation conforme des produits, dans la mesure autorisée par la loi. Dans la mesure où la responsabilité est limitée conformément aux dispositions des présentes conditions générales de vente, Otsuka décline toute responsabilité pour les dommages indirects, consécutifs ou la perte de gain. La responsabilité d'Otsuka en vertu de la législation sur la responsabilité du fait des produits ou en vertu d'autres règles obligatoires en matière de responsabilité reste intacte.
- 4.5. Les profits et risques des produits sont transférés au client lorsque ceux-ci sont reçus.

5. Force majeure

- 5.1. En cas de force majeure, Otsuka est autorisé, à sa propre discrétion, à résilier les contrats ou à repousser la livraison à un moment approprié à chaque cas. Toute responsabilité pour les dommages résultant de la résiliation du contrat ou du retard de livraison est exclue. Les catastrophes naturelles, événements de guerre, grèves, pandémies et tout autre obstacle essentiel à la production ou à la distribution et n'étant pas imputables à Otsuka, constituent des cas de force majeure.

6. Règlementation relative aux retours

- 6.1. Le client a le droit de retourner les produits en bon état et en ordre dans un délai de trois jours ouvrables pour un crédit complet à Otsuka Pharmaceutical (Switzerland) Sàrl, c/o Voigt Industrie Service SA, Industriestrasse 4, 4704 Niederbipp, conforme au PIB, en indiquant la raison et après contact préalable avec le service clientèle d'Otsuka. Les retours doivent toujours être renvoyés avec le numéro et l'adresse du bon de livraison.
- 6.2. Pour tous les retours, le transport de retour doit être conforme à la température de stockage indiquée sur l'emballage; en outre, une confirmation écrite des conditions de stockage pendant l'entreposage chez le client est requise.
- 6.3. Les dommages de transport signalés à Otsuka dans les trois jours ouvrables suivant la réception des marchandises et accompagnés du bon de livraison seront également remboursés intégralement.
- 6.4. Il n'y a pas de droit à un avoir ou à un échange pour les retours ultérieurs.
- 6.5. Si les produits ont été achetés par l'intermédiaire d'un grossiste, les produits doivent être retournés au grossiste. Dans ce cas, les conditions générales du grossiste s'appliquent.

7. Conditions de prix et de paiement

- 7.1. Les prix d'Otsuka sont indiqués en CHF et n'incluent pas la TVA selon les listes de prix actuelles.
- 7.2. Otsuka facturera des frais de logistique supplémentaires (hors TVA) par commande pour les frais de logistique (par exemple pour le transport, l'emballage, etc.).
- 7.3. Otsuka peut modifier ses prix pour les produits et les coûts supplémentaires à tout moment et sans préavis. Sauf si d'autres conditions de paiement ont été convenues par écrit, le prix d'achat doit être payé dans les 10 jours moins 1% d'escompte ou dans les 30 jours sans escompte en francs suisses (CHF), calculé à partir de la date de la facture.
- 7.4. Si le client n'effectue pas le paiement, il est en défaut sans rappel à l'expiration du délai de paiement. Dans ce cas, Otsuka est en droit de facturer des intérêts de retard de 5% à compter de la date d'échéance.
- 7.5. Si le client n'a pas payé la facture à l'échéance ou n'a pas formulé d'objections écrites et justifiées à son encontre, Otsuka peut interrompre la fourniture de tous les services sans préavis ni mise en demeure préalable, prendre des mesures supplémentaires pour prévenir d'autres dommages, exiger des garanties telles que des garanties bancaires ou des cessions de créances ou résilier le contrat sans préavis. Le client supporte tous les frais encourus par Otsuka en raison du retard de paiement, tels que les frais administratifs et de rappel, les intérêts de retard, les frais d'avocat et de justice.
- 7.6. Le client ne peut pas compenser des demandes reconventionnelles avec des créances de Otsuka sans l'accord écrit de Otsuka.

8. Réserve de propriété

- 8.1. La livraison du ou des produits est réputée effectuée lors de son arrivée sur le lieu de livraison. Les produits livrés restent la propriété d'Otsuka jusqu'à leur paiement total.
- 8.2. Otsuka est autorisé à faire inscrire sa réserve de propriété au registre des pactes de réserve de propriété compétent.

9. Utilisation conforme

- 9.1. Les produits indiqués dans notre liste de prix sont des produits de marque qui peuvent être vendus uniquement dans un état intact et non modifié.
- 9.2. La revente d'emballages ayant été livrés à des établissements médico-sociaux, cliniques et hôpitaux (emballages cliniques, emballages multiples) est interdite. La vente au détail de parties d'un emballage clinique ou d'un emballage multiple est également interdite.
- 9.3. Les produits Otsuka sont uniquement destinés à une utilisation en Suisse et au Principauté de Liechtenstein. Leur revente dans d'autres pays peut être interdite dans ces pays pour infraction aux exigences d'enregistrement et peut conduire à des actions en indemnisation en cas de violation des droits de propriété. Otsuka exclut toute responsabilité découlant d'une utilisation non conforme.

10. Propriété intellectuelle

- 10.1. Tous les noms de marque de nos spécialités pharmaceutiques sont enregistrés en tant que marques déposées et sont protégés par la loi. Nos produits ne peuvent être proposés que dans leurs emballages d'origine non ouverts et non modifiés.
- 10.2. Tous les droits immatériels liés aux produits (brevets, droits de marque, autres droits) restent la propriété exclusive d'Otsuka.
- 10.3. Le client n'est autorisé qu'avec l'approbation écrite d'Otsuka à utiliser le nom « Otsuka », le nom d'un produit ou des photos de produits ou à faire de la publicité avec.

11. Protection des données

- 11.1. Otsuka et les clients s'engagent tous deux à respecter les dispositions applicables en matière de protection des données.
- 11.2. Otsuka stocke toutes les données par voie électronique et traite les données à caractère personnel des clients uniquement à des fins internes, notamment pour l'archivage, la réalisation de mesures précontractuelles ainsi que la réalisation concrète du contrat et du paiement afférent des prestations/services. À ces fins, les données peuvent aussi être éventuellement transmises à des sociétés du groupe Otsuka ainsi qu'à des sociétés tierces avec lesquelles Otsuka commercialise conjointement des produits ou à des tiers assumant des activités organisationnelles aux fins précitées pour le compte d'Otsuka. Vos données peuvent aussi être transférées à des entreprises du groupe Otsuka dans des pays n'appartenant pas à la Suisse ou à l'Espace économique européen (y compris les États-Unis et le Japon), où les lois sur la protection des données peuvent différer de celles de la Suisse ou de l'UE. Avant toute transmission de données à caractère personnel, des clauses contractuelles types de protection des données ont été conclues avec les sociétés du groupe Otsuka sises en dehors de l'Espace économique européen et n'offrant pas le niveau de protection adéquat. Ceci permet d'assurer que des garanties appropriées, des droits exécutoires et des voies de recours efficaces découlant de ces clauses contractuelles types de protection des données sont garantis pour l'ensemble des traitements des données à caractère personnel.
- 11.3. Toutes les autres informations sur le traitement des données à caractère personnel (Art. 13 RGPD) et les droits octroyés selon le RGPD peuvent être consultées en cliquant sur le lien suivant: <https://www.otsuka.ch/fr-declaration-de-confidentialite>. En cas de question, veuillez vous adresser à privacy@otsuka.ch

12. Droit aux prestations

- 12.1. Les produits d'Otsuka ne peuvent être livrés qu'à des grossistes, à des institutions ou à des personnes qui sont autorisés à remettre des médicaments au consommateur final.
- 12.2. Le client fournit à Otsuka une copie de son autorisation. Il signale immédiatement à Otsuka toute modification éventuelle.

13. Amendements aux conditions générales de vente

- 13.1. Les amendements ou avenants aux présentes conditions générales de vente requièrent la forme écrite. Otsuka se réserve le droit de modifier à tout moment les conditions générales de vente.
- 13.2. Si une disposition s'avère caduque ou si les conditions générales de vente contiennent une lacune, la validité des autres dispositions reste intacte. A la place de la disposition caduque, une disposition valide qui se rapproche le plus possible du but économique souhaité par les parties sera considérée comme convenue dès le départ.

14. Droit applicable

- 14.1. Le droit suisse s'applique à tous les contrats conclus entre Otsuka et ses clients.

15. For compétent

- 15.1. Le for compétent pour tous les litiges est Zurich pour les deux parties contractuelles. Toutefois, Otsuka est également autorisé à poursuivre le client auprès du tribunal compétent du client.

© Otsuka Pharmaceutical (Suisse) Sàrl, Glattbrugg, Août 2021